

après les lois Publications Del Banl De mariage doit Dimanches
De suite aux protres del mistel Parroissiales De St germain de rive en rive
Jean Lempereur granger a Digoin et francoise meilleure habitante Dudit St
germain ne sy étant souuert aucun empeschemet canonique au futur maria
ge Del susdites Parties Denommées Dans Le present acte Le soubsigné
Cure de St germain ay donne la Bénédiction nuptiale solennellement
a Jean Lempereur et francoise meilleure Dans Leglise Parroissiale dudit
germain le 9. iulm^e Fevrier 1728 en presence de Denis Lanoire, Jacques Delnoy
Jacques Guillon et francois uihurat qui ne signent enquit:
Raudot Cure de St germain